

**Délibération n° 2015-71 ORG en date du 24 juin 2015 du Collège
de l'Agence française de lutte contre le dopage portant nomination
du directeur du département des contrôles**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-8, R. 232-14 et R. 232-23,

Sur proposition du Président de l'Agence,

DÉCIDE :

Article 1^{er} – M. Damien RESSIOT est nommé directeur du département des contrôles.

Article 2 - M. Damien RESSIOT est recruté par un contrat de droit public qui prend effet le 1^{er} octobre 2015 pour une durée de trois ans. Une période d'essai de six mois, renouvelable une fois, est applicable à compter du début de ce contrat.

Article 3 – La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 24 juin 2015.

Le Président de l'Agence française
de lutte contre le dopage

Bruno GENEVOIS

signé